

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le 05/03/2025

ID : 031-243100906-20250304-20250304004-DE



DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

SIVOM DE LA BURE
2 place de la Patte d'Oie
31370 RIEUMES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SIVOM DE LA BURE**

Nombre de délégués en exercice : 27

Présents : 16

Absents : 11

Procurations : 0

Votants : 16

Date de la convocation : 24 février 2025

SEANCE DU 4 MARS 2025

N° 2025-03-04-004

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre mars à 21 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle informatique de l'école élémentaire de Rieumes, sous la présidence de Madame Jennifer COURTOIS-PERISSE, Présidente.

Étaient Présents : Alain FOURIGNAN, William LARRIEU, Serge BONNEMAISON, Gilbert PAGAN, Cédric GALEY, Joël LARRIEU, Martine LEZAT, Jennifer COURTOIS-PERISSE, Thierry CHANTRAN, Elodie FAJEAU, Pascal ORAZIO, Louise GASTON, Michel BALLONGUE, Didier GENEAU, Martine LABARRERE, Amandine ROUQUETTE.

Étaient absents/excusés : Jean-Claude PAVE, Isabelle AVERLANT, Marc HAVRANEX, Ludovic THOMAS, Eric CASTILLON, Marie-Pierre JULIEN, Patricia TOUROLLE, Olivier LEDUC, Corinne PAYSSERAND, Stéphanie BILLIET, Christophe GIRAUD.

Ayant Donné procuration :

A été désigné secrétaire de séance : Thierry CHANTRAN

Assistante de séance : Isabelle MONTEBAULT

OBJET :

**DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT, AU TITRE DU FONDS VERT ET AU CONSEIL
DEPARTEMENTAL 31 POUR LES TRAVAUX D'AMELIORATION THERMIQUE DE LA PARTIE
NEUVE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE**

Madame la Présidente expose :

En période de forte chaleur, les températures dans les classes de la partie neuve de l'école élémentaire sont insupportables pour les élèves et les enseignants. D'après de l'étude réalisée par le cabinet d'architecture ENZO et ROSSO, cela serait dû au fait qu'il n'existe aucune ventilation dans ce bâtiment.

Le cabinet d'architecture a donc proposé pour améliorer le confort thermique de changer les menuiseries extérieures côté Nord actuelles. En effet, celles-ci étant fixes, il n'est donc pas possible de les ouvrir et donc de permettre une ventilation. Les travaux préconisés consistent à changer les parties fixes par des fenêtres oscillo-basculantes. De plus, la façade Est étant entièrement vitrée, cela favorise l'accumulation de chaleur dans les couloirs. Les travaux préconisés sont d'installer un brise-soleil sur cette façade.

Un devis a été demandé à la société SMAP qui a estimé les travaux à la somme de 27 703.00 € HT, soit 33 243.60 € TTC.

Malgré l'effort des communes pour augmenter leur participation et une gestion budgétaire rigoureuse, les capacités financières du SIVOM de la Bure restent très fragiles. C'est pourquoi, il apparait nécessaire de déposer des demandes de subvention auprès de nos partenaires institutionnels que sont le Conseil Départemental de la Haute-Garonne et l'Etat au titre du Fonds Vert, selon le plan de financement suivant :

Acte certifié exécutoire, qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de la publication et de sa réception par la Sous-Préfecture de MURET

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le 5/03/2025

ID : 031-243100906-20250304-20250304004-DE

COUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX

- ETAT – FONDS VERT - 30%	8 310.90 €
- CONSEIL DEPARTEMENTAL 31 – 40%	11 081.20 €
- AUTOFINANCEMENT – 30%	8 310.90 €

Le Comité Syndical, après avoir ouï et délibéré à l'unanimité,

- **Valide** la proposition de Madame la Présidente relative aux travaux prévus en 2025 à l'école élémentaire pour l'amélioration thermique de la partie neuve de l'école élémentaire.
- **Valide** le plan de financement présenté par Madame la Présidente et sollicite une subvention aussi élevée que possible auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et de l'Etat au titre du Fonds Vert.
- **Mandate** Madame la Présidente pour solliciter lesdites subventions et effectuer toutes les démarches administratives et financières liées à ce dossier

Ainsi fait et délibéré, le 4 mars 2025
Au registre suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme et exécutoire par Mme Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ, Présidente du SIVOM de la Bure, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le et de sa publication le 05/03/2025

Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ
Présidente

